

DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE PSYCHIATRIE LÉGALE (UNE ANNÉE)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Pr Pierre-Michel LLORCA - CHU Clermont-Ferrand – Pôle Psychiatrie
E-Mail : pmlorca@chu-clermontferrand.fr

PARTENAIRES : Universités Lyon, St Etienne et Grenoble.

PUBLICS CONCERNES :

Formation initiale : Étudiants inscrits en troisième cycle d'études médicales, de droit ou de psychologie, psychologues (titulaires d'un Master II)

Reprise d'étude et Formation continue : Médecins. Etrangers titulaires d'un Doctorat d'Etat de Médecine. Psychologues (titulaires d'un Master 2). Infirmiers diplômés. Travailleurs sociaux (activité en lien avec l'enseignement). Avocats. Magistrats. Entretien préalable avec les responsables de l'enseignement uniquement aux autres professionnels de la santé (hors médecins), de la justice, du travail social et de la police.

Formation attestante : Les candidats (autres professionnels de la santé, de la justice, du travail social et de la police) qui ne satisfont pas aux prérequis seront soumis à un entretien préalable avec les responsables de l'enseignement. Ils ne seront pas soumis à l'examen terminal et recevront une attestation de formation. Une inscription à un ou plusieurs modules, indépendamment du DIU, est possible.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Ce diplôme est une des formations préalables à la demande d'inscription sur la liste des experts psychiatres et psychologues. Il concerne également les praticiens dont les domaines d'activité sont en lien avec la justice (praticiens de santé, travailleurs sociaux, juristes et praticiens du monde).

Les objectifs sont :

- Apporter les aspects spécifiques de la pratique médico-légale de la psychiatrie pour les internes de spécialité et les psychiatres : responsabilité médicale, prise en charge des sujets sous main de justice et des victimes,
- Apporter une connaissance sur les aspects juridiques en lien avec cette pratique : droit des personnes et des patients, bases de procédure légale, interface santé-justice,
- Sensibiliser les professionnels concernés aux aspects médico-légaux de la psychiatrie.

PROGRAMME : 100 HEURES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE ET 10 HEURES DE STAGE PRATIQUE

Modules
Module 1 – Université Lyon 1 Introduction : Histoire de la psychiatrie légale. Bases juridiques et interface psychiatrie-justice
Module 2 – Université Grenoble Alpes Droit des personnes et droit des patients : soins libres et soins contraints
Module 3 – Université de Lyon 1 Responsabilité et expertises
Module 4 – Université Jean Monnet Saint Étienne Violences personnelles et interpersonnelles
Module 5 – Université Clermont Auvergne Victimologie

La formation est dispensée sous forme d'apprentissage par résolution de problèmes (Analyse des pratiques professionnelles), d'e-learning et de cours interactifs.

CALENDRIER DE LA FORMATION :

- Enseignements : de Décembre 2019 à Mai 2020
- Stage pratique : 10 heures
- Examen : Juin 2020

CONDITIONS DE VALIDATION ET DE DELIVRANCE DU DIPLÔME :

- Présence obligatoire aux sessions d'enseignements (notée sur 20)
- Obtention d'une note égale ou supérieure à 10 au contrôle des connaissances : soutenance de 20 minutes d'un mémoire sous la forme d'une présentation d'une question clinique complexe (notée sur 20)
- Validation d'un stage de 10 heures : présentiel validant (noté sur 20) et validation des compétences par le tuteur (notée sur 20)
- Pour être admis, le stagiaire doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 à la soutenance du mémoire et avoir validé l'assiduité aux enseignements et le stage

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURES : 10 INSCRITS MINIMUM, 40 INSCRITS MAXIMUM

Renseignements : ☎ 04-73-17-80-25 E-Mail : umfcs.medpha@uca.fr

Candidatures : Merci de télécharger le dossier de candidature auprès de l'Unité Mixte de Formation Continue en Santé (U.M.F.C.S) de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales en suivant le lien <http://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/unite-mixte-de-formation-continue-en-sante>

- ➔ *Toute candidature doit faire l'objet d'un dossier de candidature remis à l'UMFCS*
- ➔ *En cas de validation par le responsable pédagogique, un dossier d'inscription vous sera remis par l'UMFCS, sous réserve que le nombre minimum requis de candidat soit atteint.*

Date limite des candidatures : 15 octobre 2019

COUT DE LA FORMATION 2019/2020 :

Formation initiale (Etudiants) : 800 €

Reprise d'Etudes (Financement à titre individuel – Sans conventionnement) : 800 €

Formation continue (Prise en charge – Donne lieu à une convention de formation professionnelle) : 1 100 €